

A TOUS LES SYNDICATS DE LA BRANCHE CAOUTCHOUC

Paritaire salaire de branche du 12 décembre 2017

Stratégie de la chaise vide patronale, un message politique qui en dit long !

Les patrons auraient-ils peur ? Ils envoient leurs deux porte-paroles en service commandé pour faire le sale boulot.

L'industrie du Caoutchouc ne s'est jamais aussi bien portée, tous les indicateurs sont au vert et tous sont supérieurs aux années d'avant crise.

EXTRAIT DU RAPPORT DE BRANCHE DE 2016 :

41% d'augmentation du Chiffre d'affaires des entreprises du Caoutchouc entre 2007 et 2016.

8,15 milliards d'euros en 2007 → 11,5 milliards d'euros en 2016 !!!

66% d'augmentation du chiffre d'affaires par salarié entre 2007 et 2016.

151 800 € / Salarié en 2007 → 252 192 € / Salarié en 2016 !!!

Seuls les effectifs ont baissé de 17 % sur la même période. Vous comprenez d'où vient la dégradation de nos conditions de travail et le déversement immoral de dividendes dans les poches des actionnaires.

Et avec ça, ils ont l'indécence d'ouvrir une négociation salaire, en mettant le coefficient 130 à 1 500 €, soit 0,14 % de plus que le SMIC, qui est à 1 498 €. Voici la raison de l'absence de ces hautes directions d'entreprises à la paritaire salaire car elles n'ont pas le courage de leurs actes.

☛ **Faut-il encore attendre pour les obliger à nous respecter ?**

☛ **Faut-t-il continuer de courber l'échine et les laisser nous insulter ?**

Face à ce mépris, nous devons réagir et exiger le retour des richesses créées par les salariés aux salariés.

La FNIC CGT porte ses revendications par la mise en place de la grille fédérale à 1 900 € au coefficient 130 (voir verso).

Le salaire ne doit pas seulement servir à payer les factures incompressibles subies par l'ensemble des salariés, aggravées par les augmentations du 1^{er} janvier 2018 :

- Augmentation de l'électricité de 1,7 %,
- Augmentation du gaz de 6,9 %,
- Augmentation de l'indice de référence des loyers de 0,90 % au troisième trimestre 2017, aggravé par la baisse des APL de 5 € demandée par Macron ,
- Augmentation des mutuelles de 3 à 5 %, résultat de la politique de suppression des cotisations sociales maladie (0,75 %) et chômage (1,40 %) au prétexte d'une pseudo augmentation du pouvoir d'achat,
- Augmentation de la CSG de 1.7 point,
- Augmentation des taxes sur les carburants : +7,6 cts sur le gazole / + 3,9 cts sur l'essence etc...

Mais bien à prendre en considération nos besoins.

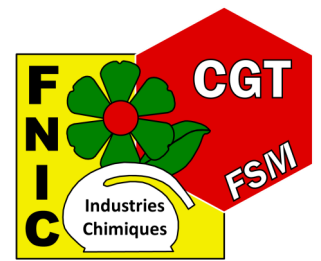
On ne vit pas pour travailler, on travaille pour vivre, alors ces richesses, issues de notre sueur, de notre réflexion, nous reviennent.

LE 18 JANVIER tout s'arrête dans les entreprises du Caoutchouc. Pas une fabrication de produits de très haute technologie, qui rapportent des milliards d'euros, ne doit sortir des ateliers.

C'EST LE FRUIT DE NOTRE TRAVAIL QU'ON NOUS VOLE, ÇA SUFFIT, TOUS EN GRÈVE LE 18 JANVIER POUR EXIGER DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS SALAIRE DE BRANCHE, QUI SE RÉPERCUTERONT INÉVITABLEMENT SUR LES NÉGOCIATIONS SALAIRE D'ENTREPRISE.

GRILLE FÉDÉRALE DE SALAIRES REVENDIQUÉS

Branche Caoutchouc



Comment calculer le salaire de base brut de chaque salarié :

$$1900 \text{ €}^* + 10,13 \text{ €}^{**} \times (\text{coefficient du salarié} - 130)$$

* Salaire de base brut revendiqué par la FNIC CGT pour le Coef. 130 (coefficient des salariés sans diplôme, ni formation professionnelle, ni expérience)

** Valeur du Point au-delà du coefficient 130 : 10,13 €

La valeur du point maintient un rapport de 5 entre le 130 (1900 €) et le 880 (1900 € x 5 = 9500 €)

L'écart de salaire entre le 880 et le 130 = 7600 € pour 750 points. Donc 7600 ÷ 750 = 10,13 € par point au-delà du 130.

Coef	Niveaux d'embauche Diplômes, évolutions	Échelonnement des catégories		Calcul des salaires	Salaire de base brut	
130	→ Niveau d'embauche d'un salarié sans diplôme, ni formation professionnelle, ni expérience. Passe à 140 après 1 an maxi	Ouvriers & Employés		1900 €	1900 €	
140	Passe à 160 après 2 ans maxi à ce coefficient			1900 € + (10 x 10,13 €) =	2001 €	
150				1900 € + (20 x 10,13 €) =	2103 €	
160	Passe à 180 après 2 ans maxi à ce coefficient			1900 € + (30 x 10,13 €) =	2204 €	
170				1900 € + (40 x 10,13 €) =	2305 €	
180	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 5 (CAP, BEP, ...) (passe à 200 après 3 ans maxi)			1900 € + (50 x 10,13 €) =	2407 €	
190			Techniciens Agents de Maîtrise		1900 € + (60 x 10,13 €) =	2508 €
215					1900 € + (85 x 10,13 €) =	2761 €
225	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 4 (BT, BAC Pro, ...), Passe à 250 après 3 ans maxi (T&AM)				1900 € + (95 x 10,13 €) =	2863 €
240					1900 € + (110 x 10,13 €) =	3015 €
255				1900 € + (125 x 10,13 €) =	3167 €	
270				1900 € + (140 x 10,13 €) =	3319 €	
285		Ingénieurs & Cadres			1900 € + (155 x 10,13 €) =	3471 €
305					1900 € + (175 x 10,13 €) =	3673 €
335					1900 € + (205 x 10,13 €) =	3977 €
370					1900 € + (240 x 10,13 €) =	4332 €
420				1900 € + (290 x 10,13 €) =	4839 €	
480				1900 € + (350 x 10,13 €) =	5447 €	
560				1900 € + (430 x 10,13 €) =	6257 €	
660				1900 € + (530 x 10,13 €) =	7271 €	
770				1900 € + (640 x 10,13 €) =	8385 €	
880				1900 € + (750 x 10,13 €) =	9500 €	